Image not found or type unknown

chambres d'hotes en copropriété

Par **HOODIA**, le **23/10/2012** à **11:45**

Création par une copropriétaire de chambres d'hotes dans un immeuble récent sans demande d'autorisation à une AG ,et, réalisation de travaux sans autorisation préalable créant une surchage de la dalle du jardin .(avis ingénieur béton qui participait à la construction de l'immeuble).

article 25 b LOI 10 JUILLET 1965
article 9 65557 LOI 10 JUILLET 1965.

Le RC ne prévoit pas un changement de destination de l'immeuble ...

Que feriez vous en respectant la législation?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés